

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Vendredi 29 Mai à 16 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
Mme PIMENOFF, M.M MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme SUSINI Claire	à	M. PIERI
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

M.M PARODIN, VITALI, Mme DEBROAS, M.M BERNARDI, ZUCCARELLI, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Vendredi 29 Mai 2009

Délibération N°2009/ 112

Attribution d'une bourse à quatre étudiants corses pour leur participation aux universités d'été de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a inscrit dans ses priorités, le développement d'une politique d'ouverture internationale plus particulièrement sur la Méditerranée insulaire.

Il s'agit notamment de participer à une stratégie de développement pertinente et de diffuser équitablement les progrès engendrés par l'Union de l'Europe.

C'est dans ce cadre, que la Ville d'Ajaccio, capitale régionale, entend renforcer la dynamique initiée au cours des précédents partenariats avec les îles de la Méditerranée (Baléares, Chypre, Crète, Ile d'Elbe, Malte, Sardaigne, Sicile) portant sur l'environnement, le développement, la culture...

A cette fin, la Ville d'Ajaccio organise des événements (conférences, échanges culturels...) susceptibles de sensibiliser sa population sur les enjeux de l'Europe. Elle encourage aussi les rencontres entre les différentes communautés européennes représentées sur son territoire.

De même, les jumelages précédemment conclus par la Ville d'Ajaccio (La Maddalena, Larnaca) doivent servir de fondements au développement d'échanges dans les domaines de la jeunesse, de la culture, de l'environnement, du développement durable ou de l'emploi par exemple.

Un partenariat sur la thématique napoléonienne, a permis la mise en place de la **Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes** (regroupant plus de 25 villes dans 7 pays de l'Europe) créée pour renforcer des projets basés sur la promotion de notre patrimoine lié à l'histoire napoléonienne. A travers ce partenariat la Ville d'Ajaccio a développé un réseau et de nouveaux projets.

Pour l'année 2009, la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes a souhaité organiser une Université d'Eté intitulée « *Napoléon et l'Europe... ...des lumières à la démocratie* » qui se tiendra du 30 septembre au 02 octobre 2009, à Iéna, en Allemagne et dont le programme est annexé au présent rapport.

Le coût de participation à cette Université d'Eté s'élève à 321 € par personne. Les moins de 25 ans bénéficieront d'une réduction de 10%, soit 290 €. Les frais de transport et d'hébergement restent à la charge des participants.

Considérant l'intérêt du programme de ces journées et notre volonté d'impliquer des jeunes à l'ensemble des projets portés par la ville, la Ville d'Ajaccio a décidé **d'attribuer une bourse à quatre jeunes corses pour participer à l'Université d'Eté, à hauteur de 1000 €** par personne évaluée en tenant compte des coûts de transports et d'hébergement sur place.

En contrepartie, les jeunes qui se verront attribuer cette bourse et qui seront sélectionnés après concertation avec l'Université de Corse et spécialistes locaux de l'histoire napoléonienne, **devront effectuer un travail de recherche sur l'histoire Napoléonienne de la ville d'Ajaccio.**

Il s'agira plus particulièrement, à partir de la représentation de Napoléon (et des Bonaparte) d'effectuer des recherches sur le thème « les liens entre Napoléon, les Bonaparte et le

développement urbain de la cité » en lien avec l'histoire, les arts et l'urbanisme. Un rendu devra être effectué et servira à la ville d'Ajaccio pour l'édition d'un document thématique visant à la connaissance et à la valorisation de l'héritage napoléonien. Plusieurs niveaux de lecture et d'interprétation seront possibles en fonction des publics concernés : scolaires, population locale et/ou touristique.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement de sa politique européenne et internationale, et d'utiliser les outils mis en œuvre à travers la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes pour renforcer le travail effectué par la Ville d'Ajaccio afin de valoriser son patrimoine lié à l'histoire napoléonienne, et plus particulièrement en encourageant l'implication de jeunes universitaires dans les projets de la Ville,

La délibération – cadre n° 2008/04 du 06 mai 2008

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'acter le principe de l'attribution d'une bourse de 1000 € par personne destinée à la participation de quatre étudiants corses à l'Université d'Eté de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes prévue à Iéna en Octobre prochain

d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes procédures et signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à cette opération

de confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2009, Fonction 90, Chapitre 011, article 6288.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Monsieur François CASASOPRANA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement de sa politique européenne et internationale, plus précisément, d'attribuer une bourse à quatre jeunes afin qu'ils participent à l'Université d'Eté mise en œuvre dans le cadre de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes du 30 septembre au 02 octobre prochains à Iéna en Allemagne,
- La délibération – cadre n° 2008/04 du 06 mai 2008
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 26 Mai 2009

ACTE LE PRINCIPE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

de l'attribution d'une bourse de 1000 € par personne destinée à la participation de quatre étudiants corses à l'Université d'Eté de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes prévue à Iéna en Octobre prochain.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à engager toutes procédures et signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à cette opération

CONFIRME

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2009, Fonction 90, Chapitre 011, article 6288.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.